

N/REF : 11/03/2024 8H07 C:013668 I:30962

V/Email reçu le Lundi 11/03/2024 a 8H07

SELON DEVIS N° 4020031

V/REF.IMM. 0670

IMMEUBLE : LE MARYLAND
3 RUE DES TISSERANDS
38240 MEYLAN

SDC 'Le Maryland'
C/°ORALIA GIGNOUX LEMAIRE
2 RUE ALEX. 1ER DE YOUGOSLAVIE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 10 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1/3/5 RUE DES TISSERANDS - SOUS SOL
SUR PLACE MR BERNET ALBERT AU 04 76 90 66 70

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4020031 du 26/02/2024 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme M DUFFIEUX

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

CURAGE DÉTARTRAGE DES CANALISATIONS HORIZONTALES DES ÉVACUATIONS D'EAUX
USÉES PASSANT AU NIVEAU DES COURSIVES DE GARAGE PUIS DES GARAGES
PARTICULIERS , JUSQU'AU REGARD EXTÉRIEUR .
POSE DE BOUCHON PVC DIAM 32 AFIN D'ACCÉDER COMPRIS DANS CE PRÉSENT DEVIS

ACCES INDISPENSABLES AU GARAGES PARTICULIERS.

GARAGES PARTICULIERS : 1 - 2 - 9 - 10 - 11 - 12 - 19 - 21 - 22 - 24 31 - 32 .

LE 13/03/2024 A 09H30:

AFFICHAGE DONNÉ EN MAIN PROPRE A M BERNET POUR LE CURAGE DES
HORIZONTALES

LE 22/04/2024 A 10H00

TRAVAUX REALISER CONFORME AU DEVIS

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 24/04/24 a 10H53 Mme M DUFFIEUX

FF TT Email envoyé le 26/02/24 a 09H03 M.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	980,00	980,00
	TOTAL H.T.		980,00
	T.V.A. a 10,00%		98,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		1078,00

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN